

Lyon, le 19 février 1845

132

Le Président du Conseil des Prud'hommes

de la ville de Lyon.

Delle Coché (nière) à M. Didier
 arêt. Cour Dupin (Frère.)

Monsieur Charmier

Marie Coché, âgée de 10 ans, chez M. Welaude, r. St. Elisabeth, 6.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous rendre à l'hôpital pour interroger, si son état le lui permet, la jeune Angelique Coché malade du suite de Coches; Cette jeune fille est en apprentissage chez le S^r Arnaud rue Judoine N^o 8.
 Salle S. Charles 72.

Vous priez prendre des informations sur la conduite de S^r Arnaud à l'égard de cette jeune personne, & m'adresser un rapport pour statuer sur les mesures à prendre dans cette circonstance.

Après, Monsieur, votre salutaire inspection

A. Dupon

Le 20 f. La malade vient témoigner le vif désir de ne pas rentrer chez elle.



L'Épouse sive déclarée veuve sort
de chez son mari pour entrer chez
M^{lle} de la Roche - Salle de Charles 72
Ce 29 Jan 1815.